

## Réunion des présidents de section départementale du 16 novembre 2011 (Paris) Compte-rendu

Le secrétaire général ouvre la séance à 9h40. L'ordre du jour est réservé aux travaux de la DASC sur la refonte de la filière des sapeurs-pompiers professionnels après la signature, le 23 septembre dernier, du protocole d'accord avec le ministère de l'Intérieur.

Le président rappelle l'historique de la DASC, révèle les problèmes rencontrés avec la DGCL et les discussions et négociations qui ont mené à la signature du protocole d'accord avec le ministère de l'Intérieur.

Il souligne qu'un protocole d'accord est un document par lequel les partenaires s'engagent à continuer de travailler ensemble. Il nous reste aujourd'hui à amender certains points de ce protocole de même que les annexes. Même si ce protocole ne nous satisfait pas à 100 %, ne pas le signer nous excluait du dispositif et nous faisait rejoindre les syndicats qui nous combattent aujourd'hui. Notre souci est de faire avancer le dossier et nos revendications.

La marge de manœuvre n'est pas totale car il faut prendre en compte un certain nombre d'éléments, notamment la logique économique. On cite souvent l'avancée dans la police nationale. Or, ce n'est vraiment pas une référence car la masse budgétaire a été revue à la baisse, tout comme les effectifs et ce, de manière drastique.

Les mouvements orchestrés par les organisations syndicales semblent s'essouffler mais il faut toujours être très prudent. Le président rappelle qu'elles ont été conviées à se joindre à la Dynamique et qu'elles ont claqué la porte. Aujourd'hui, elles se rendent compte qu'elles ont fait une grave erreur et la cache derrière une argumentation démagogique et une excessive agressivité. Elles s'arc-boutent sur la FS3 en évoquant être les seules organisations représentatives car siégeant au CSFPT.

Pour la présence de la Fédération au sein de la Dynamique, Serge HERARD rappelle qu'en 1990, la Fédération des sapeurs-pompiers et les organisations syndicales ont réussi à obtenir ensemble d'énormes avancées sociales. La Fédération conserve une force de frappe et une force politique importante. C'est au cours du congrès d'Angoulême que l'ensemble des forces composant la Dynamique aujourd'hui constatait que la profession ne bénéficiait depuis de très nombreuses années d'aucune proposition de l'administration. La présence de la Fédération est un poids incontestable pour la légitimité de la DASC. Par ailleurs, le président insiste sur les rapports équilibrés des acteurs et qu'en aucun cas, Avenir Secours n'est inféodée à la Fédération.

A la question de savoir si la présence dans la Dynamique du SNSPP et FO anticipait les rapprochements syndicaux au niveau national, le président répond par la négative et que seule la logique de faire avancer la profession répond aux exigences de la Dynamique.

Christophe PETIT (91) souhaite de disposer d'une ligne de conduite et un argumentaire clair et facile pour contrer les commentaires face aux attaques diffusées par les organisations de base. Il souhaite également qu'on affiche notre appartenance à la CFE-CGC qui est le syndicat des cadres de manière à disposer de plus de force face aux élus.

Max dit qu'il faut utiliser à notre profit le fait d'avoir comme partenaire la Fédération et d'expliquer avec force que nous travaillons dans l'intérêt de la profession à travers un document de vulgarisation. Serge HERARD souligne que ces organisations sont coincées dans leur logique d'opposition.

Serge HERARD informe que la prochaine CNIS sera installée le 1er décembre mais qu'elle a refusé de traiter ce dossier. Elle devrait se saisir des projets de textes début janvier 2012. C'est à ce moment là que le président présentera ces projets aux présidents de section. Jean-Jacques SORBIER demande de soumettre les projets de textes avant la présentation à la CNIS pour permettre une relecture constructive pour éviter les coquilles afin de ne pas avoir de problèmes à posteriori. Il juge par ailleurs ce calendrier trop serré.

Serge HERARD insiste que si l'Administration ne répond pas favorablement à ses revendications, Avenir Secours claquera la porte. Mais quel intérêt l'Administration pourrait-elle tirer si elle remet en cause les propositions et les discussions. A la question de Christian MERCIER, Ludovic PINGANAUD souligne que la Fédération n'a pas le monopole de la bonne idée vis-à-vis des autres organisations syndicales. Des discussions houleuses et tendues se sont tenues car nous sentions ne pas être écoutés. Toutefois, la force de cette DASC réside dans le fait que chaque syndicat fait ses propositions, qu'elle permet de se mettre d'accord sur les points essentiels. Les textes ne nous ont pas encore été transmis et nous sommes encore dans la discussion liée à des contraintes politiques, financières et réglementaires. Les amendements pourront être réalisés en temps voulu. C'est donc maintenant que les difficultés vont vraiment commencer. Il nous faut afficher énergiquement nos propositions. Et devant nos adhérents, leur soumettre notre vision et nos propositions. La commande était de revoir la filière en fonction des accords de Bercy avec en préambule la refonte de la catégorie B. Jean-Frédéric BISCAY est moins optimiste que le président et perplexe sur les capacités de l'Etat à régler ce dossier. On risque de subir le calendrier et ne pas être très réactif par rapport aux textes présentés. Il y a une malhonnêteté intellectuelle. Serge HERARD ne partage pas le pessimisme de Jean-Frédéric car les partenaires sont de bonne foi. Max MAURIOL soumet qu'on prépare nos arrières pour nous permettre de remettre en cause les décisions. Ludovic PINGANAUD indique avoir écrit à la DGSCGC et à la DGCL pour leur signifier l'intransigeance d'Avenir Secours face à ses revendications. Nous comptons également sur la loyauté des autres acteurs pour défendre nos positions. Si ce n'est pas le cas, on se retirera. On est pourtant condamné à poursuivre les discussions bien qu'on ne soit pas sûr du résultat. Jean-Jacques SORBIER demande que les projets de textes soient transmis avant la fin de l'année, afin qu'ils soient soumis à nos mandants qui pourront faire remonter rapidement leur ressenti. Et ce, pour que les textes rédigés par les technocrates de l'Administration puissent prendre en compte les remarques formulées. Accepter le calendrier actuel est un piège de l'administration et auprès de nos mandants.

Jérôme PETIT se réjouit des avancées des propositions de la Dynamique notamment pour les catégories C mais demande une attention particulière pour les catégories A et B car il faut gérer l'existant. Si échec il y a, les autres organisations syndicales vont le récupérer allégrement pour le fustiger. Il convient de valoriser le travail réalisé depuis l'année dernière. Ludovic PINGANAUD souligne que les organisations de base disent tout et n'importe quoi. Nous devons ne pas répondre à leur médiocrité en éditant et diffusant des documents pédagogiques qui contreront les allégations et démontrer que leurs propositions sont irréalistes. Nous sommes un syndicat catégoriel et on doit répondre à nos cadres.

Dominique POTAR (51) signale que FO va organiser une réunion dans la Marne. Il demande si la section locale y assistera et si elle peut afficher les positions nationales au cas où le discours de FO soit dissonant ? La réponse est positive en souhaitant que la loyauté de l'intervenant se manifeste.

Serge HERARD confirme que les adhérents disposeront immédiatement des documents qui seront transmis au syndicat. Tous auront la possibilité et de manière rapide faire retour de leurs observations. Ludovic PINGANAUD juge que rester dans la DASC est indispensable même si c'est compliqué en terme de logistique. La vraie différence entre les autres organisations est qu'elles disposent de permanents syndicaux à la différence d'Avenir Secours. Il est donc très dur pour nous de suivre ce rythme effréné mais nous nous y tenons. Il dit regretter qu'en terme de communication, tous les tracts communs n'ont pas été perçus comme une communication AS. Par ailleurs, force est de constater qu'entre la signature du protocole et les textes, ont seules été validées les mesures pérennes alors que les annexes sont encore en discussion. Donc, la communication liée également à l'approbation du bureau national est assez limitée et doit être objective.

Serge HERARD craint que les textes n'arrivent pendant les fêtes de fin d'année. La DASC a obtenu un calendrier moins serré. Il convient d'être attentif à la négociation isolée car la catégorie A risque d'en pâtir. Jean-Frédéric BISCAY craint qu'il est dangereux de ne pas avoir l'ADF à nos côtés. De plus, l'institution étant plutôt située politiquement à gauche, ne risque-t-elle pas d'être opposée par défaut ? Serge HERARD souligne que l'ADF a d'énormes problèmes internes. Claudy LEBRETON ne peut pas être opposé à ce dossier.

### **La partie technique est évoquée.**

Les dispositions générales doivent être appliquées avant le 1er juin 2011 pour la catégorie B avec une rétroactivité au 1er janvier 2012.

Les accès pour la catégorie A prévoient le retour du concours de capitaine externe. Il a été réclamé de ne pas organiser ce concours en 2012 et 2013 pour deux raisons : la première, pour laisser du temps à l'organisation et la seconde pour favoriser les accès à la catégorie A. L'accès à ce concours est BAC + 3. La position AS a toujours été pour un accès BAC + 5. Cependant, dans les réunions préparatoires à la signature du protocole, la DGCL a rétorqué que le BAC + 3 est requis pour le concours d'entrée à l'ENA. Dans les faits, on pourra remarquer que la grande majorité de ceux qui seront reçus à ce concours seront de niveau bien supérieur. On doit donc accepter cette situation. Concernant la valorisation de la profession avec un niveau aussi bas, le niveau des formations dispensées aux capitaines et aux lieutenants pourront disposer d'une valorisation de formation. Sylvain BESSON (13) s'interroge sur le fait que la catégorie A de la filière technique est accessible par concours BAC + 5. Or, on nous demande de nous aligner sur la cette filière, ce qui est complètement contradictoire. Pour le président, il est important de travailler sur la valorisation du parcours professionnel de manière à ne pas dévaloriser la profession par rapport à d'autres corps d'état que sont la police et la gendarmerie notamment.

Ludovic PINGANAUD énumère les principaux points déjà actés. Il indique que la catégorie A fera l'objet de négociations en 2012. Des discussions concernant les personnels 3SM vont débiter dès le 29 novembre. Celles relatives aux personnels CTA CODIS débiteront le 15 décembre.

L'après-midi est consacrée à l'explication des mesures pérennes et des mesures transitoires. Un débat s'instaure entre les participants. L'inquiétude des adhérents sur ce projet par un manque d'information directe par le canal Avenir Secours ainsi que l'intégration des adjudants en catégorie B est relayée notamment par Max CHAREYRON (30). Il est précisé que le syndicat participe à la rédaction des messages et participe à la validation des messages diffusés sous l'entête DASC. L'assemblée demande que soit affichée l'exigence du syndicat pour l'intégration de tous les lieutenants en B3. Une communication sur les revendications d'Avenir Secours sur les B1 B2 et B3 va être engagée

Sur les appellations, une majorité se dégage sur la déclinaison major > lieutenant > lieutenant principal. La proposition lieutenant 1ère classe > lieutenant 2ème classe > lieutenant hors classe obtient 10 voix et la troisième major > sous-lieutenant > lieutenant, 15 voix.

Si la proposition majoritairement adoptée ne peut aboutir et que celle que l'Administration imposera, il va falloir différencier les galons. L'assemblée souhaite conserver l'actuelle définition et la création du troisième grade de lieutenant principal. On peut demander la différenciation entre les galons.

Il est par ailleurs convenu de prévoir un plan A portant sur la position des capitaines titulaires et inscrits sur la liste d'aptitude de l'examen de commandant. Le syndicat va demander leur intégration dans le grade de commandant hors quotas et sans condition d'âge. La promotion dans le grade supérieur sera demandée de manière automatique pour ceux qui sont près de la retraite. Il convient de noter que 100 postes statutaires de commandant ne sont pas pourvus.

Il faut définir également la durée de formation pour les lieutenants-officiers : durée de formation.

Enfin, concernant les emplois de direction, les discussions sont en cours entre l'ANSDIS, la FNSPF et Avenir Secours.

Le secrétaire général clôt la réunion à 16 h 30 après avoir convié les présidents des sections départementales à se retrouver à nouveau à Paris le 11 janvier avant la saisine des textes à la CNIS. Si cette dernière est reportée, la réunion sera également reportée.